

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 21 MARS 2024**

(Date de convocation : 15 Mars 2024)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 21 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 8  |
| Absents excusés non représentés :            | /  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 29 |

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt et un Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent COMTAT, Premier Adjoint au Maire.

**Etaients présents :** Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE, Monsieur Patrick MONTY.

**Pouvoirs :** Monsieur Fulgencio BERNAL (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Madame Nadège BOISSIN (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Magali PEYRONNET (procuration à Madame Patricia VIVARES), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Monsieur Pascal BREMOND (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convention constitutive d'un groupement de commandes  
pour l'assistance technique et fourniture de denrées alimentaires  
pour la restauration municipale : établissements scolaires, structures municipales et  
portage des repas à domicile.

Madame PEYRACHE rappelle à l'Assemblée que le marché conclu avec la Société ELIOR pour l'assistance technique et la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration municipale (établissements scolaires, structures municipales et portage de repas à domicile), arrive à échéance au 31 Août 2024.

Dans ce cadre, Madame PEYRACHE propose au Conseil Municipal de créer un groupement d'achat avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques afin de mutualiser et de mettre en commun des moyens pour l'obtention de meilleures conditions commerciales et considérant que le lieu de fabrication des repas pour les écoles publiques et l'école privée Saint Joseph, les structures municipales et le portage à domicile est le même, à savoir la cuisine centrale de l'école Marie Mauron.

.../...

Madame PEYRACHE invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la convention qui a pour objet de créer ce groupement de commandes et d'en préciser les modalités de fonctionnement conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Madame PEYRACHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

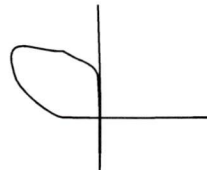
**APPROUVE** la création d'un groupement d'achat avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques.

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la création d'un groupement d'achat à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques pour l'assistance technique et la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration municipale (établissements scolaires, structures municipales et portage de repas à domicile).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 10 Avril 2024

Publiée le : 10 Avril 2024